



HAL
open science

L'emploi et le travail vus depuis le chômage: Enquête sur les expériences des chômeurs

Didier Demazière, Marc Zune

► **To cite this version:**

Didier Demazière, Marc Zune. L'emploi et le travail vus depuis le chômage: Enquête sur les expériences des chômeurs. La Revue de l'IRES, 2016, 2016/2 (89), pp.3-26. 10.3917/rcli.089.0003 . hal-01963254

HAL Id: hal-01963254

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01963254>

Submitted on 26 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0 International License

L'emploi et le travail vus depuis le chômage. Enquête sur les expériences des chômeurs

Didier DEMAZIÈRE, CSO, CNRS – Sciences Po : didier.demaiziere@sciencespo.fr

Marc ZUNE, LACCHOS-GIRSEF, Université Catholique de Louvain : marc.zune@uclouvain.be.

In: Revue de l'IREES, 2016/2 (89), 3-26

DOI : 10.3917/rdli.089.0003

Les évolutions des formes et statuts d'emploi au cours de la période contemporaine sont bien connues. Notre contribution consiste à les interroger en déplaçant la focale depuis les positions occupées (par les actifs en emploi) vers les positions brigüées (par les actifs inoccupés, les chômeurs). Nous commençons par retracer la dynamique globale des rapports entre le chômage et l'emploi dans un contexte de brouillage des contours de ces deux situations d'activité. Puis nous examinons dans quelle mesure l'emploi structure les expériences des chômeurs et de quelles manières il est traduit en conceptions variées de ce que nous appelons le travail accessible. Enfin nous approfondissons l'analyse de celui-ci en privilégiant deux dimensions des dynamiques des normes d'emploi : celle qui interroge le périmètre du travail non salarié, et celle qui questionne la différenciation entre travail formel et informel.

Dans la période contemporaine en France, l'emploi apparaît éclaté en une diversité de formes, contrats et statuts. Ce constat est solidement étayé (COE, 2014a) mais il n'est pas pour autant une spécificité de la conjoncture actuelle, dite de crises (économique, de l'emploi, du salariat, du travail, etc.). Ainsi, avant la révolution industrielle, les formes d'emploi et de travail rémunéré étaient nombreuses : fermiers, paysans propriétaires, journaliers, gens de maison, maîtres-artisans, compagnons, boutiquiers, vendeurs itinérants, travailleurs flottants, etc. (Thompson, 1988). Dans les années 1930 encore, le salariat est surtout implanté dans les grands établissements industriels (Salais *et al.*, 1986), et dans les années 1950 le travail indépendant pèse encore un tiers des emplois (IREES, 2005). La diffusion d'un salariat encadré par une réglementation du travail et adossé à des systèmes de protection sociale ne s'impose que dans la seconde partie du XX^e siècle (Castel, 1995). Chaque époque peut donc être caractérisée par une pluralité de formes d'emploi, certaines étant dominantes, d'autres émergentes ou déclinantes (Marchand, Thélot, 1997). Et l'existence d'une forme de référence invite à parler de norme sans suggérer son hégémonie.

Durant les Trente Glorieuses, la salarisation s'est poursuivie (la part du salariat dans l'emploi passe de 72 % en 1962 à 89 % dans les années 2010), et le contrat à durée indéterminée (CDI) s'est étendu à l'ensemble des secteurs d'activité et des catégories d'entreprise. Il est devenu la matrice de l'emploi, alors que reculaient le travail indépendant et les situations particulières d'emploi (Fourcade, 1992). Depuis le début des années 2000, la part des CDI dans l'emploi salarié se maintient à 87 %, après avoir atteint un pic de 94 % en 1982 (selon les enquêtes Emploi). L'emploi salarié à temps plein et en CDI a été érigé en norme par le Code du travail (à travers une

ordonnance de 1982), mais cela n'a pas entravé la diffusion et la codification d'autres formes d'emploi, souvent qualifiées d'atypiques. Cela concerne le salariat, avec les législations sur l'intérim (1972), sur le contrat à durée déterminée (1979), sur le CDD d'usage (1990), la diversité des formules d'aides publiques à l'embauche (contrats aidés depuis les années 1980). Selon les enquêtes Emploi, la part de ces contrats, qui ont en commun leur non-durabilité, dans l'emploi salarié a plus que doublé dans les décennies 1980 et 1990, pour atteindre 13,5 % en 2000, puis s'est stabilisée. Une évolution parallèle concerne le travail à temps partiel, dont la part dans le salariat est depuis la fin des années 1990 proche de 19 %.

Le paysage juridique de l'emploi a été encore complexifié avec l'émergence d'autres formes d'emploi combinant une inscription dans le salariat et des caractéristiques les rapprochant du travail indépendant : coopérative d'activité et d'emploi abritant le statut d'entrepreneur salarié (1995), portage salarial permettant d'associer activité autonome et protection (2008), voire groupement d'employeurs permettant le salariat multi-employeurs (1985). Elles concernent des effectifs limités, jusqu'à 30 000 personnes pour les plus développées d'entre elles, mais elles signalent un brouillage des frontières entre salariat et travail indépendant, d'autant que s'est aussi développé, sans qu'il soit possible d'en chiffrer précisément l'ampleur, un travail indépendant soumis de fait à une dépendance économique (franchisés, anciens salariés devenus sous-traitants). Enfin, il faut mentionner le régime de l'auto-entrepreneur fondé en 2009, qui vise à simplifier la création d'une petite entreprise. C'est l'unique nouvelle forme d'emploi indépendant à ce jour, et elle a connu un essor très rapide (près d'un million de personnes concernées en 2015), même si les revenus générés demeurent souvent très faibles (Stevens, 2012 ; Domens, Pignier, 2012).

Les évolutions des formes d'emploi dans la période contemporaine sont donc multiples, et alimentent l'idée d'un basculement entre une période orientée vers l'uniformisation autour de la norme d'emploi fixée dans le CDI à temps plein, et une autre, de diffraction statutaire et d'émiettement de l'emploi. Mais il y a plus, car les formes particulières d'emploi qui ont connu un développement quantitatif significatif, c'est-à-dire celles qui concernent le salariat et l'auto-entrepreneuriat, n'affectent pas également tous les actifs, mais *a contrario* sont concentrées sur des actifs en difficulté sur le marché du travail. Ainsi, selon l'enquête Emploi de 2012, les jeunes sont plus affectés par les emplois temporaires : surreprésentés dans les flux d'embauche, les jeunes actifs de moins de 25 ans ont un contrat temporaire dans un cas sur deux, contre un sur dix environ au-delà de 30 ans. Sont également particulièrement touchés par ces contrats (CDD, intérim, apprentissage) les ouvriers non qualifiés (30 %) et les employés non qualifiés (18 %), contrairement aux cadres (10 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures). Ce tableau serait plus contrasté encore avec la prise en compte des contrats aidés destinés aux actifs en chômage, car celui-ci se concentre sur les mêmes catégories d'âge et de catégorie socioprofessionnelle (Demazière, 2014). Quant au régime de l'auto-entrepreneur, il concerne une population diversifiée du fait de sa grande diffusion. Pourtant, s'il est adopté par des salariés stables dans 30 % des cas, il

compte une part importante de personnes en situation de précarité, qu'il s'agisse de demandeurs d'emploi (30 % des cas) ou de salariés de statut précaire (6 %) voire d'inactifs (11 %) (Barruel *et al.*, 2012).

Ces constats invitent à considérer les statuts et situations d'activité de manière décloisonnée, tant les dynamiques observées apparaissent complexes et enchevêtrées. Pour enrichir les analyses des dynamiques d'emploi, nous ne proposons pas une nouvelle description des progressions ou régressions de telle ou telle formule d'emploi, du nombre de travailleurs qui y sont inscrits et de leurs caractéristiques. Nous déplacerons la focale depuis les positions occupées (par les actifs en emploi) vers les positions brigüées (par les actifs inoccupés, les chômeurs), considérant que le chômage est un bon observatoire des transformations de l'emploi. En effet, l'emploi occupe une place centrale dans les visées des chômeurs, dans leurs expériences, leurs projections d'avenir ou encore leurs conduites quotidiennes (Ledrut, 1966 ; Schnapper, 1981 ; Demazière, 2006). Surtout, au sein de la condition de chômeur, l'emploi se transforme et mute, depuis une forme abstraite ou générique correspondant à la privation (d'emploi) vers un ensemble de situations concrètes et d'offres précises rencontrées au cours de la recherche (d'emploi) et qui sont affectées de conditions de possibilité, de valeurs de plausibilité, de degrés de désirabilité (Demazière *et al.*, 2015).

Cela nous conduit à redéfinir les rapports entre condition de chômeur et emploi, souvent saisis à travers la recherche d'emploi, l'ensemble des conduites orientées vers la sortie du chômage et l'accès à l'emploi (Benoit-Guilbot, 1990). D'une part, la condition de chômeur est une expérience de l'emploi à travers la confrontation à des offres d'emploi, à des jugements d'employabilité, à des échecs dans la quête d'un emploi. D'autre part, l'emploi s'incarne dans des postes et contrats spécifiés et qui sont assortis, à mesure que l'expérience s'enrichit, de chances variables d'accès. Ainsi le chômage est une séquence biographique dans laquelle sont mises à l'épreuve des expériences les formes d'emploi, et sont mis en jeu les rapports aux normes d'emploi. En ce sens la recherche d'emploi peut être redéfinie comme un processus, à la fois biographique et réflexif mais aussi social et relationnel, de projection dans une issue, qui peut prendre la forme de l'emploi, de l'emploi normal (conforme à la norme dominante d'emploi), de formes particulières d'emploi, ou encore d'un travail au sens d'une activité procurant des revenus et pourvoyeuse d'une identité. Dans cette visée analytique, les expériences des chômeurs sont définies de manière plus large que la recherche d'emploi, comme la projection dans un travail.

Cette perspective est approfondie en trois temps : nous interrogeons la dynamique globale des rapports entre le chômage et l'emploi dans un contexte de brouillage des contours de ces deux situations d'activité (I) ; puis nous examinons dans quelle mesure l'emploi structure les expériences des chômeurs et de quelles manières il est traduit en conceptions variées de ce que nous appellerons le travail accessible (II) ; enfin nous approfondissons l'analyse de celui-ci en privilégiant deux dimensions des normes d'emploi : celle qui interroge le périmètre du travail non salarié, et celle qui questionne la différenciation entre travail formel et informel (III).

I. La dynamique des rapports entre le chômage et l'emploi

Si les liens entre le chômage et l'emploi ont été historiquement tissés autour du passage d'une catégorie à l'autre, ils se sont brouillés à mesure que l'accès à l'emploi est devenu plus difficile. Ainsi l'alternance entre emploi et chômage caractérise le plus souvent l'expérience des chômeurs, que ce soit par des mouvements d'aller-retour ou des superpositions de statuts, ce qui rend incertains les rapports des chômeurs aux formes d'emploi.

I.1. Un rapport de complémentarité...

Dès son invention, à la fin du XIX^e siècle, le chômage est inscrit dans un raisonnement économique au principe de son autonomisation par rapport à la pauvreté. Considérer certains pauvres comme des chômeurs, c'est en faire un facteur de production – le facteur travail – en vue de le mobiliser, de le contrôler, et de satisfaire les besoins croissants de main-d'œuvre des économies industrielles (Gautié, 2002). La codification du chômage et son institutionnalisation par les sociétés de secours, ouvrières ou municipales puis nationales œuvrant à l'indemnisation comme au placement, répondent aux évolutions juridiques du contrat de travail. Celles-ci resserrent les attaches entre ouvriers et entreprises puisque le contrat salarial codifie une relation de subordination et l'inscrit dans la durée. Cette construction juridique a arrimé le chômage au salariat, faisant du chômage une forme salariale, qui est un complément de l'emploi salarié, un corollaire, « à la fois son négatif et sa condition d'existence » (Lefresne, 2005:407).

Chômage et emploi salarié sont dès lors indissociables. Et d'autant plus que le chômage est historiquement constitué comme un accident professionnel, interrompant un processus de stabilisation du salariat. Pourtant les liens des chômeurs au salariat sont demeurés fortement contrastés, comme en témoigne le fait que la couverture du risque de chômage par l'accès à un revenu de remplacement n'a jamais été généralisée (Daniel, Tuchsirer, 1999). Sur longue période, le régime assurantiel couvre en moyenne un chômeur sur deux, avec de petites variations selon les périodes, et près de 40 % des chômeurs ne bénéficient d'aucune indemnisation (Tuchsirer, 2008). Mais les liens entre le chômage et l'emploi ont été solidement constitués autour du passage de l'un à l'autre. D'emblée le chômage est conçu comme une période transitoire entre deux emplois, comme une parenthèse qui doit être rapidement refermée. Cette rupture est supposée être d'autant plus éphémère qu'elle appelle une double mobilisation : celle des chômeurs qui sont soumis à une obligation de recherche d'emploi, et celle d'institutions en charge de soutenir et accompagner cette recherche d'emploi. C'est ainsi que le statut, juridique et social, de chômeur est défini par la recherche d'emploi, dans une proximité à l'emploi ou du moins dans une tension vers l'emploi (Willmann, 1998). Pourtant les rapports entre chômage et emploi ont connu d'importantes recompositions dans la période contemporaine, appelant à étudier les rapports des chômeurs aux formes d'emploi.

I.2. ... qui devient plus incertain

Le passage du chômage à l'emploi est devenu plus incertain, au moins pour une partie des chômeurs. L'allongement des durées moyennes passées en chômage est une tendance lourde : au cours des 30 dernières années cette durée est passée de 10 à 17 mois (source enquête Emploi). Les difficultés de sortie du chômage et d'accès à l'emploi sont le signe d'un relâchement des liens entre ces deux statuts. Le chômage de longue durée est un autre indicateur de la viscosité des transitions professionnelles, et il croît fortement : la part des demandeurs d'emploi enregistrés ayant des durées de chômage continu supérieures à une ou à trois années passe entre 1982 et 2012 respectivement de 21 % à 42 % et de 5 % à 16 % (source Pôle emploi). Les temporalités du chômage sont éclatées, oscillant entre quasi-instantanéité pour ceux qui trouvent très rapidement un emploi et quasi-permanence pour d'autres. Plus largement, un grand nombre de personnes sont durablement éloignées de l'emploi et ont de faibles probabilités d'accès à l'emploi. Il est difficile de les dénombrer car elles forment un ensemble disparate de statuts administratifs divers : inscrites ou non à Pôle emploi, bénéficiaires ou non de *minima* sociaux, participant ou non à des programmes d'accompagnement, etc. Mais leur nombre est estimé à plus de deux millions en 2013 (COE, 2014b).

De fait, dans un contexte de chômage massif, de fortes incertitudes pèsent sur la sortie du chômage. L'enquête trimestrielle Sortants des listes de Pôle emploi, qui pallie la faible qualité des informations administratives sur cette question, permet de renseigner la fragilisation du couple chômage/emploi (Dares, 2016). Si la reprise d'emploi concerne 42 % des sorties, le CDI à temps plein y est minoritaire (33 %), et les CDD et missions d'intérim dominant (49 %, auxquels s'ajoutent 10 % de contrats aidés). De manière plus générale, les *outsiders* que sont les chômeurs sont massivement confrontés aux formes contractuelles atypiques : près de 84 % des embauches ont été réalisées en CDD en 2013, et les durées de ces contrats raccourcissent (plus de la moitié des CDD échus en 2013 ont duré 10 jours ou moins – source DMMO-EMMO). Aussi, l'obtention d'un emploi ne signifie pas *ipso facto* sortie du chômage, mais s'accompagne fréquemment d'un retour à cette condition. Les statistiques longitudinales manquent, mais les circulations sont fréquentes et le chômage récurrent est important (parmi le flux des inscrits à Pôle emploi en 2004, 72 % se sont réinscrits au moins une fois au cours des quatre années suivantes, et 23 % au moins trois fois). Le relâchement du rapport entre chômage et emploi se traduit donc à la fois par un éloignement de ces deux statuts – c'est le cas pour les chômeurs de longue durée et assimilés – et par leur imbrication voire leur superposition. Cela s'est accentué depuis 1997 avec l'instauration dans les dispositions de l'assurance chômage de la possibilité de cumuler une allocation d'aide au retour à l'emploi et un salaire. Ce cumul, appelé « activités réduites », concerne par définition des emplois à temps partiel (l'activité doit être inférieure à 110 heures mensuelles et la rémunération à 70 % du salaire antérieur). Il concerne désormais un tiers des demandeurs d'emploi soumis à

L'obligation de recherche d'emploi (1,9 million sur les 5,7 millions d'inscrits à Pôle emploi dans les catégories A, B et C à la fin de l'année 2015).

Le brouillage des rapports entre chômage et emploi est donc multiple. Mais il pointe vers une signification qui domine quand on l'examine à partir de la situation de chômage : il signifie qu'il est plus difficile d'accéder à l'emploi et de sortir du chômage, c'est-à-dire de sortir durablement du chômage en accédant durablement à un emploi. C'est pourquoi il importe de comprendre comment les chômeurs font l'expérience de cette équation incertaine, comment ils se projettent dans un emploi dont les propriétés évoluent.

II. L'emploi est-il (encore) au cœur des expériences du chômage ?

Notre hypothèse est que les expériences faites pendant la période de chômage, dont les tentatives pour en sortir et accéder à une situation alternative, pèsent dans la configuration des rapports des chômeurs à l'emploi, aux normes d'emploi, et plus largement au travail. Cela ne signifie pas que les propriétés sociales des chômeurs et les caractéristiques de leurs parcours biographiques ne comptent pas dans la formation et les transformations des projections d'avenir ; mais que nous privilégions une perspective négligée, consistant à mettre l'accent sur la confrontation aux incertitudes et rudesses de la recherche d'emploi et des activités visant à s'extraire du chômage. L'analyse s'appuie sur un corpus d'une soixantaine d'entretiens biographiques réalisés avec des chômeurs inscrits à Pôle emploi, et présentant des caractéristiques variées en termes de sexe, âge, niveau de formation, durée de chômage (voir en annexe la description de l'échantillon). L'objectif des entretiens était d'explorer les significations attribuées au chômage, les incertitudes inhérentes à cette condition, les logiques de recherche d'emploi, les anticipations d'issues possibles, les révisions de ces définitions de situation (voir l'encadré). Les résultats soulignent combien le chômage expose aux incertitudes sur les formes d'emploi et plus largement de travail, et réorganise les rapports aux normes en matière professionnelle, et au-delà réaménage ces normes.

Encadré. Méthodologie

L'enquête a été réalisée au cours de l'année 2015 dans deux bassins d'emploi situés dans les régions Île-de-France et Hauts-de-France. Elle a été soutenue financièrement par Solidarités nouvelles face au chômage et par Pôle emploi. Pour réaliser l'enquête, nous avons adopté un protocole visant à marquer une rupture avec les demandes récurrentes de raconter son parcours ou justifier ses recherches d'emploi auxquelles les chômeurs sont confrontés dans le cadre institutionnel de l'accompagnement ou du contrôle. Aussi les entretiens ont été menés au domicile des enquêtés ou dans des lieux publics éloignés de leur zone de résidence. De même, la conduite de l'entretien visait à développer une conversation, de sorte que la grille d'entretien était large et utilisée de manière souple. La consigne de départ était centrée sur le vécu de la période actuelle de chômage (« pouvez-vous raconter comment s'organise votre quotidien et ce qui a changé avec le chômage ? »), et les grands thèmes de relance portaient sur les activités quotidiennes, l'organisation temporelle, les

démarches de toutes sortes, les relations sociales, les perspectives d'avenir, la situation personnelle, le parcours antérieur. L'objectif était de solliciter et soutenir des récits circonstanciés des activités, conduites et pratiques développées pendant la période de chômage afin de déclencher une réflexivité productrice de significations et d'interprétations. Cette exigence est d'autant plus forte que l'expérience racontée est plus dévalorisée, comme dans le cas du chômage (Ezzy, 2001). Ces entretiens ont une orientation biographique, sans que leur but soit de retracer finement les parcours des interviewés, car conformément à l'hypothèse centrale l'investigation empirique était centrée sur les expériences du chômage.

II.1. De la recherche d'emploi à l'anticipation d'un travail

Dans les récits collectés, la recherche d'emploi occupe une place importante, même chez les enquêtés qui ont les anciennetés les plus fortes (jusque 34 mois). Cela ne renvoie pas seulement à un discours de rôle ou de façade, même si la recherche d'emploi est le « point d'ancrage le plus solide de l'identité juridique du chômeur » (Willmann, 1998:248). Cela rend compte d'un trait saillant de la condition de chômeur : en tant que privation elle est tournée vers l'emploi. Nombre de recherches ont montré que la vie quotidienne des chômeurs s'organisait peu ou prou autour de l'emploi, fut-ce sous des formes diverses oscillant entre mobilisation intensive de soi et de ses réseaux et, à l'opposé, découragement et retrait (Bakke, 1940 ; Schnapper, 1981 ; Bartell, Bartell, 1985 ; Gallie, Vogler, 1994). Notre point de départ pour l'analyse des entretiens a été de considérer que les significations investies dans le chômage ne sont pas closes sur la situation : elles visent à ouvrir des perspectives, aménager des dégagements, envisager des alternatives, et pour donner crédit et consistance à ces projections elles esquissent aussi des réponses immédiates, des expérimentations de solutions. Le chômage est tendu vers son effacement, et celui-ci peut être conçu comme lointain ou immédiat, probable ou incertain, complet ou partiel.

Lors des entretiens les chômeurs utilisent des expressions diversifiées pour désigner ce qui est généralement comme un objectif homogène de leurs tentatives pour sortir du chômage : l'emploi, visé, recherché. Or l'attention portée à leurs manières de formuler leurs aspirations suggère que c'est une entité plus large que l'emploi qui est en jeu :

« J'ai besoin de travailler tout de suite, n'importe quoi.

Je veux un vrai emploi, avec un CDI au bout.

C'est ma passion, je n'en sortirai pas, pas question.

Au moins je nourris mes enfants même si c'est au noir.

À côté de mon projet, je prends des petits *jobs* alimentaires.

Je ne veux plus être salarié, mais de là à se lancer vraiment.

Je n'ai pas peur de tout faire, même non déclaré.

Déjà si je pouvais avoir un petit boulot.

Avec un contrat définitif, c'est l'idéal que je peux rêver.

Tout ce que je veux c'est gagner ma vie comme tout le monde.

Me dire d'être mon patron c'est difficile quand même.

Le principal c'est de bosser pour gagner quelque chose

Maintenant je fais tout ce qui se présente, il faut bien vivre.

J'ai un bon métier, je ne le lâche pas pour faire n'importe quoi.

Il faut bien avoir de l'argent, et je ne vais pas mendier ou faire un hold-up. »

Cette sélection de formules témoigne d'une grande hétérogénéité des perspectives, toutes combinant une activité et une rémunération, les qualités de l'une et de l'autre étant des plus variées, et débordant de l'emploi.

Cela indique que, en tant que perspective, l'emploi est pris dans le flux des expériences et il est l'objet d'un travail social de configuration, au gré des espoirs ou désillusions générés par les démarches engagées, des échanges noués autour des offres repérées aux guichets institutionnels, des interactions égrenant la vie quotidienne. L'emploi est pris dans un cours, tortueux, de définition de ce qui pourrait être à portée, ou acceptable, ou désirable, ou accessible. Dans les entretiens, qui rendent compte de ce processus, l'emploi (visé et anticipé) devient une catégorie malléable aux contours incertains, une entité élastique au périmètre flou. Aussi, à l'emploi nous proposons de substituer une notion plus large, qui rend mieux compte de la diversité des projections des chômeurs : celle de « travail accessible », qui désigne toutes les formes d'activité qui d'une part sont sources de revenu et supports de statut (non au sens juridique mais au sens d'une existence sociale et d'une identité) et d'autre part sont considérées comme pertinentes par les chômeurs interrogés pour fonder leurs visions d'avenir et argumenter leurs activités présentes. Ce travail accessible n'a pas de contenu limité, sinon par les significations que les chômeurs y investissent, et qui sont à la fois des projections dessinant des alternatives au chômage et des expérimentations immédiates dessinant des adaptations au chômage. Ainsi, quand il est saisi à travers les expériences vécues, le chômage ne se réduit plus à l'envers de l'emploi – et à la recherche d'emploi – mais il est reconfiguré dans un processus de réinterprétation du travail en tant que cible accessible pour les chômeurs.

Ces rapports au travail (incluant l'emploi) des chômeurs ne s'inscrivent pas dans une gradation unidimensionnelle : il ne s'agit pas d'être plus ou moins attaché au travail, enclin à travailler, attiré par le travail, etc. Ils expriment des acceptions différentes de ce que travailler veut dire, dans des jeux multiples avec les codifications normatives du travail, avec les formes d'emploi. Y sont convoqués les contrats de travail (spécialement la référence qu'est le CDI), des formes non salariales diversement mises en mots, des pratiques relevant de l'économie informelle, des déclinaisons diverses du travail non salarié, des formules floues et imprécises à distance de toute codification, etc. L'analyse des entretiens a permis d'identifier quatre conceptions contrastées du travail qui s'articulent de manière plurielle avec la condition de chômeur. Nous les nommons : la place, le contrat, le projet, le bricolage.

II.2. Les conceptions du travail accessible

La première acception du travail accessible (la place) est définie par des conditions statutaires protectrices. Elle pointe des emplois, qui constituent un abri préservant durablement du chômage, qui offrent une place, une forteresse protectrice. Le CDI à temps plein en est la traduction juridique, mais les expressions employées sont plus variées (« vrai travail », « emploi sûr », « une place où tu es collé », « une garantie totale », « la sécurité », etc.). Dans ce cas de figure où l'emploi reçoit une signification restrictive, l'expérience du chômage s'articule autour de la recherche d'emploi et le chômage est investi en conformité avec sa définition officielle. La plupart des chômeurs rencontrés évoquent, parfois très brièvement, ce type de perspective, ce qui indique une forte persistance de la norme d'emploi et sa centralité dans leurs aspirations. Mais les discours révèlent de grands écarts dans l'estimation des possibilités d'accéder à une telle place. Certains enquêtés expriment une confiance soutenue par l'argumentation d'une recherche d'emploi active et experte ; d'autres affichent simplement leur préférence pour une issue envisagée parmi d'autres perspectives ; d'autres encore évoquent des obstacles et contraintes affaiblissant les possibilités de l'investir ; d'autres enfin la mentionnent comme un horizon inatteignable, relégué dans le passé. Aussi pour nombre d'entre eux la place devient hors de portée et le travail accessible doit être ajusté.

Il est aussi défini par des statuts variés mais signalant une participation à la production encadrée par des règles officielles et considérée comme source de valorisation et de reconnaissance (« travailler », « une petite durée », « de l'intérim », « un truc d'insertion », « n'importe quel travail », « gagner un salaire », « quelque chose pour se remettre dans le bain », etc.). Cela nous conduit à désigner ces perspectives par le terme contrat, même si toutes ne sont pas orientées vers des contrats de travail (CDD, missions d'intérim, contrats d'insertion ou aidés) mais peuvent aussi pointer vers des stages. Toutes ces visées expriment des possibilités, inégalement valorisées et solides, d'améliorer sa situation, de s'engager vers une sortie du chômage. Ces projections ont des significations différentes, selon qu'elles sont appropriées comme des solutions d'attente ou des accommodations maîtrisées, vécues comme des concessions faites à la pression d'entourages ou d'institutions invitant à saisir les plus petites opportunités, subies comme un risque de marginalisation plus ou moins appuyé. Le contrat est une forme de travail accessible particulièrement malléable ; c'est une transition singulièrement incertaine du chômage vers l'emploi. C'est une balise qui peut signifier une amorce de sortie du chômage ou un enfermement dans un chômage plus ou moins mâtiné de travail. Ici, l'emploi salarial reçoit, sous les contraintes du chômage, une acception élargie qui relâche les normes d'emploi.

Le travail accessible peut aussi être adossé à la valorisation d'une activité spécifique, qui est un point d'appui pour leurs projections d'avenir. Les dimensions statutaires sont alors secondaires et cèdent la place à un autre registre d'appréciation, relatif aux goûts et aux savoir-faire (« métier », « passion », « qualification », « compétences », « quelque chose dans les mains », « pas faire autre

chose », etc.). C'est ce que nous avons appelé un projet, pour désigner une cible professionnelle précise et des tâches préparatoires permettant d'avancer vers ce but (essais, stages, activités ponctuelles, travail parfois gratuit voire informel). Le projet oriente vers les marges du salariat, correspondant souvent à des formes fragiles de travail en solo (auto-entrepreneur, travail autonome sous le régime des missions, sous-traitance pour un donneur d'ordres unique, intermittent du spectacle, *free-lance*, piges, etc.), plus rarement aux formes classiques de l'indépendance (installation à son compte, création d'entreprise, associé dans une petite entreprise). Dès lors le projet n'est pas débarrassé d'ambivalences. Dans certains cas la valorisation du travail créateur ou autonome a une force qui compense les difficultés de la situation de chômage. Dans d'autres cas les perspectives de réalisation de soi se brouillent, et apparaissent lointaines voire se dégradent en un vague rêve qui peine à compenser le chômage. Dans d'autres cas encore l'attachement au projet est moins fort, parce que celui-ci est une option par défaut résultant de la fermeture d'autres perspectives, ou qu'il s'articule à des formes d'emploi considérées comme dégradées ou peu valorisées. Les tensions sont multiples entre l'attachement à une activité de métier et les conditions de son investissement. Les mouvements vers le travail en solo sont hésitants, marqués par des contraintes de situation ; et s'ils traduisent une évolution des rapports à l'emploi, il n'est pas sûr qu'ils signalent l'émergence de nouvelles normes de l'activité professionnelle, non salariée.

Le travail accessible peut enfin renvoyer à des activités informelles, officieuses ou discrètes, qui sont pourvoyeuses de reconnaissance, significations, ressources financières. Comme dans les cas précédents il se décline en formes hétérogènes, variant en ampleur, régularité, stabilité, rendement monétaire, légitimité (« je me débrouille », « c'est pas déclaré », « quelques chantiers », « il faut bien vivre », « des coups de mains », « c'est toujours mieux que rien », « on se tient les coudes », etc.). Mais il est chaque fois une pratique concrète avant d'être une projection d'avenir, et c'est pourquoi nous le désignons par le terme de bricolage. Les significations de ces activités sont variées : elles peuvent dessiner une débrouillardise discrète et fondée sur la mobilisation de réseaux relationnels ; elles peuvent traduire une faible capacité d'action articulée à la sollicitation d'un soutien de proches confinant à la dépendance ; elles peuvent renvoyer à un mode de vie fondé sur quelques expédients en dépit d'efforts personnels pour éviter les risques d'exclusion ; elles peuvent orienter vers un pis-aller fragile résultant d'une réévaluation des aspirations professionnelles. Les chômeurs concernés sont ceux qui manifestent une plus grande distance à l'emploi, car celui-ci ne leur apparaît pas ou plus comme une perspective réaliste, compte tenu des difficultés expérimentées pour en décrocher un. Aussi ces bricolages résultent principalement de révisions des aspirations, de réagencements des rapports au travail qui s'orientent vers des activités informelles ou peu formalisées.

III. Du chômage vers les marges, de l'emploi et du travail

L'emploi est un point d'appui pour les expériences du chômage, mais les projections et expérimentations professionnelles des chômeurs se diffractent en une pluralité de conceptions du travail accessible. Deux d'entre elles seront privilégiées désormais, parce qu'elles informent sur les

dynamiques des normes d'emploi dans des directions moins connues que celle de la fragilisation du salariat (la forme contrat) : l'une interroge le périmètre du travail non salarié (le projet) et l'autre questionne la différenciation entre travail formel et informel (le bricolage).

III.1. Aux marges de l'emploi : le non salariat et le travail en solo

La figure du projet, désignant des formes non salariales d'emploi, aime les perspectives d'avenir dans une douzaine d'entretiens. Le projet est tourné vers une cible qui s'arrime de manière fort diverse dans les parcours antérieurs : elle peut être une qualification, parfois acquise de longue date, attestée par un diplôme technique et la maîtrise de savoir-faire (plomberie, langues), ou une identification à un milieu professionnel spécifique dans lequel une expérience appropriée a été accumulée et des réseaux constitués (culture, arts), ou une passion pratiquée en amateur et investie de manière plus intensive afin d'être redéployée en vue d'en retirer des revenus (photographie, maquillage). Mais les profils des enquêtés sont hétérogènes : les âges des chômeurs concernés varient entre 24 et 56 ans, leurs niveaux de formation entre certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et titre d'ingénieur, leurs emplois antérieurs entre ouvrier spécialisé et cadre supérieur, leurs durées de chômage entre 14 et 29 mois, et on y trouve des femmes comme des hommes. Les postes et fonctions occupés sont diversement appréciés, et les parcours n'ont pas toujours permis une stabilisation professionnelle.

La définition d'un travail accessible défini par le travail en solo concerne des chômeurs aux profils variés, même si la taille du sous-corpus est limitée. Toutefois une bifurcation des parcours se dessine dans la plupart des cas, ce qui invite à interroger les influences propres de la condition de chômeur : comment émerge un projet de travail non salarié, comment prend-il forme dans la recherche d'emploi, comment s'opère l'orientation vers une autre perspective professionnelle ? Au niveau individuel chaque cheminement est singulier, et pourrait faire l'objet d'un récit spécifique. Mais un point saillant est que l'expérience du chômage est jalonnée de désillusions résultant de difficultés non prévues d'obtenir un nouvel emploi salarié (souvent à l'image de celui qui a été perdu) et de doutes croissants sur les possibilités de restaurer la situation professionnelle. Cette dynamique se décline en deux logiques.

Un processus souvent par défaut, lié à l'éloignement du salariat

La première logique, largement dominante, correspond à un processus par défaut, peu articulé aux parcours entendus comme la succession des emplois antérieurs. L'épreuve du chômage et la recherche d'emploi sont alors racontées comme la prise de conscience, progressive, d'un impossible retour au salariat, comme une disqualification professionnelle. Ce point de vue est alimenté par des épisodes de recherche d'emploi, vécus comme particulièrement douloureux ou vexatoires, interprétés comme des condamnations (« j'ai compris que c'était fini pour moi », « tu te dis que c'est la fin », « c'est comme une petite mort », « après ça tu sais qu'il ne faut pas espérer », etc.). Si la disqualification est aussi nettement intériorisée, c'est parce qu'elle est répétée et qu'elle

n'est pas contestée à travers des échanges avec d'autres interlocuteurs. Un relatif isolement dans les manières d'affronter la recherche d'emploi semble ici entraver les possibilités de discuter ou mettre à distance les jugements reçus. S'y ajoutent un trait commun de parcours qui, au-delà de leur diversité, offrent peu de ressources mobilisables pour surmonter cette expérience et peu de prises à opposer à la disqualification : les diplômes n'ont jamais pu être valorisés et cela a nourri un sentiment d'échec, ou les postes occupés sont souvent dévalués, ou la carrière réussie au sein d'une entreprise est considérée comme peu transportable ailleurs. Pour ces diverses raisons, la continuité du parcours professionnel apparaît hors de perspective, ce qui contraint à envisager d'autres options sans pouvoir mobiliser des ressources issues du passé professionnel.

En effet, quand ces options sont esquissées ou convoquées dans les récits, c'est toujours à partir de ressources fragiles : Eugène, un cadre maison âgé de 56 ans et découragé par ses échecs répétés, indique qu'un ami dans une situation similaire l'incite à s'installer comme conseiller fiscal en tant qu'auto-entrepreneur ; Bruno, un quadragénaire qui n'a occupé que des emplois déqualifiés, entend transformer sa passion pour la photographie en métier depuis qu'il a connu le succès lors de prestations réalisées dans quelques mariages de proches ; Arnaud, un quadragénaire qui a travaillé dans ce qu'il considère comme des « petits boulots sans intérêt », pense peut-être faire de la traduction en *free-lance* afin de tenter de valoriser un diplôme de langue jamais utilisé antérieurement ; Françoise, une trentenaire qui n'a pu exploiter que très occasionnellement sa formation technique de maquilleuse, envisage de proposer ses services, mais dans des cercles familiers, comme son entourage voire une maison de retraite à proximité, etc. La démarche dans son ensemble est énoncée avec hésitations et doutes, et les récits convoquent peu d'interlocuteurs susceptibles d'accompagner le cheminement vers la cible professionnelle. Celle-ci demeure d'ailleurs relativement imprécise, le statut d'auto-entrepreneur fournissant une sorte de débouché accessible aisément, une formule à portée de main propice à donner une forme tangible à un projet qui demeure imprécis voire incertain.

L'adhésion des chômeurs aux perspectives d'indépendance professionnelle qu'ils esquissent apparaît bien fragile, et peu supportée ou relayée par un entourage. Le travail en solo est une option par défaut, résultant de l'absence d'alternative salariale accessible. La projection repose sur la mobilisation d'une ressource dérivée des parcours : une expertise professionnelle accumulée pour les cadres âgés notamment, ou une passion pour une activité qui n'a pas pu être convertie en activité professionnelle. Mais, précisément, la mobilisation de ces compétences dans un cadre commercial, exigeant de prospecter une clientèle, de formaliser un service, de réaliser un chiffre d'affaire, demeure implicite, non explicitée. Le travail accessible comme projet s'apparente à une plongée dans un monde marchand qui reste inconnu et qui représente une position professionnelle par défaut, en creux, si faiblement constituée qu'elle est située aux marges de l'emploi.

Des projets enracinés dans des parcours, et accompagnés

Dans la seconde logique, très minoritaire, l'émergence du projet est plus fortement enracinée dans les parcours et les expériences, articulée à des épisodes qui lui donnent de la consistance, et interprétée comme un idéal professionnel. Deux entretiens, seulement, peuvent y être solidement reliés. Dans le cas de Jean, qui a longtemps travaillé dans le commerce de bricolage, la visée d'une activité indépendante est soutenue par une série d'interventions et de conseils prodigués par des spécialistes de l'accompagnement professionnel ou du recrutement. Elle est un processus fortement institutionnalisé qui s'articule avec la possession d'une qualification adéquate (il possède un CAP de plombier) et la réactivation d'un goût pour ce métier. Après avoir été licencié dans le cadre d'une fermeture d'établissement, Jean tente de retrouver rapidement un « emploi stable », car il élève seul ses trois enfants. Mais le secteur du commerce n'est pas florissant localement, et il accumule les échecs. À travers des échanges avec un conseiller professionnel et un formateur (il a suivi un stage de recherche d'emploi), il est conduit à considérer son âge (il a 52 ans) comme un handicap pour les emplois qu'il vise, et il réinterprète en ce sens plusieurs épisodes antérieurs de recherche d'emploi. Cela l'amène, sur les conseils de ce formateur, à creuser la piste de la création d'emploi, et il est orienté vers un organisme spécialisé où il est encouragé dans cette perspective : il redécouvre une passion pour la plomberie (« j'adorais ça »), il est convaincu que le créneau est porteur (« on manque de plombiers »), il surmonte ce qui le rebute (« pour les papiers on est soutenu »). Ses démarches visant à explorer cette piste n'ont pas abouti au moment de l'entretien, mais Jean développe des arguments solides à l'appui de cette perspective qu'il voit désormais comme « une chance ».

Julien pour sa part a un parcours bien différent, et son orientation vers le travail en solo résulte de son insertion durable dans un monde professionnel spécifique plus que d'un accompagnement institutionnel. Il a exercé des activités variées (artiste de cirque, technicien de concert, écriture littéraire, petits rôles dans l'audiovisuel) dans des milieux culturels jusqu'à se stabiliser dans une compagnie de théâtre de rue, qui a été dissoute après plusieurs années. Julien réévalue cette dernière séquence, dans laquelle il a connu un salariat stable, comme correspondant peu à ses goûts (« ça a duré trop longtemps », « il aurait fallu partir »). Il cherche à renouer avec la période où il travaillait de manière plus discontinue, autour de projets artistiques, mais le secteur est « sinistré ». Tout en effectuant quelques « piges à droite à gauche », parfois sans être payé semble-t-il, il mobilise ses relations pour affiner un projet personnel, consistant à concevoir des circuits de tourisme culturel valorisant le patrimoine industriel de la région, dans le but de vendre ces prestations à des opérateurs ou des offices touristiques. Il a déjà expérimenté cette offre, dans laquelle il voit un « retour aux sources », à une époque où il combinait un travail « intéressant » et une « autonomie complète ».

Dans ces deux cas les formes d'emploi alternatives au salariat qui sont visées sont différentes : l'installation en tant qu'artisan et une activité plus discontinue en tant que *free-lance*. Mais elles

rencontrent l'adhésion des chômeurs concernés qui apparaissent convertis au travail en solo et s'identifient positivement à une perspective dans laquelle ils sont déjà bien engagés. La combinaison de ressources comparables soutient ce schéma : l'accumulation d'une expertise à travers un diplôme professionnel ou une expérience valorisable, et un accompagnement structuré facilitant l'émergence et la réalisation du projet grâce à des institutions de conseil et formation classiques ou des relais professionnels spécialisés. Ces deux cas montrent combien l'identification d'expériences dans son parcours passé, leur interprétation comme des ressources potentielles pour sortir du chômage et leur mobilisation pour alimenter un projet de travail en solo comptent dans la production du sens de ce travail accessible. Mais les possibilités d'émergence d'un tel processus apparaissent singulièrement limitées, nombre de chômeurs envisageant la même forme de travail accessible faute de pouvoir maintenir leurs aspirations et prétentions à décrocher un emploi salarié. Pour eux, les difficultés rencontrées dans la quête d'un emploi salarié pèsent lourdement dans la réorientation vers le travail en solo. Des contraintes similaires sont observables dans la dynamique des frontières entre travail formel et informel, même si celle-ci s'inscrit dans des situations et parcours professionnels assez différents.

III.2. Aux marges du travail : les activités informelles

Pour d'autres chômeurs le travail accessible s'apparente à un bricolage : la réponse immédiate au chômage à travers des activités de débrouillardise, fragiles, informelles, illégales parfois, prédomine alors sur les projections d'avenir, dans lesquelles la place de l'emploi est relativisée ou brouillée. Quand le chômage est aménagé autour d'activités *hic et nunc*, celles-ci peuvent devenir le socle de projections d'avenir, peuvent orienter une inflexion des horizons d'attente. Dans la dizaine d'entretiens concernés les significations de la situation sont alimentées par un engagement dans des activités informelles. Celles-ci sont hétérogènes, et recouvrent des tâches très variées (mécanique automobile, jardinage, garde d'enfants, construction et rénovation de bâtiments, coiffure, élevage d'animaux, revente des matériels, etc.), qui n'exigent pas de détenir une qualification certifiée et de posséder un diplôme. Et les chômeurs concernés ont pour la plupart des formations scolaires courtes ou ont occupé des emplois d'exécution (seuls deux font exception), et ils indiquent se trouver dans des situations de fragilité économique.

Une installation projetée dans l'informel, et soutenue

Seuls deux cas contrastent fortement, correspondant à des parcours qui combinent plusieurs caractéristiques communes : une expérience professionnelle dans l'emploi formel très faible ou dévalorisée, un rejet des diplômes obtenus, un conjoint ayant une insertion professionnelle dans un emploi formel, un niveau de vie jugé acceptable ou dénué de difficultés importantes. Ainsi Louise, qui a un diplôme universitaire en psychologie, n'a occupé que de rares emplois alimentaires depuis qu'elle a fini ses études il y a huit années. Elle a toujours été intéressée par « le paranormal » et a beaucoup investi, en temps mais aussi en formations financées par elle-même, dans des thérapies

alternatives. Parallèlement elle a développé une activité non déclarée de consultation, qui s'appuie sur le bouche à oreille, et qui « marche bien ». Elle considère qu'elle a la « chance de pouvoir vivre comme cela », la situation professionnelle confortable de son conjoint assurant l'équilibre financier familial. Elle projette d'approfondir ses connaissances et sa pratique, mais n'envisage pas de développer ou d'officialiser son activité, car cela menacerait « l'équilibre de vie » qu'elle a construit. Étienne, lui, possède un CAP dans une spécialité industrielle, mais il n'a jamais travaillé dans ce métier, qu'il n'aime pas, et son parcours est d'abord composé d'alternances de courts emplois, de moments d'inactivité, de stages, de périodes où il est inscrit à Pôle emploi. En dépit de ce parcours chaotique, il insiste sur sa capacité à s'en sortir (« je trouve toujours des solutions moi »), qui se traduit par l'installation dans un « petit système », c'est-à-dire des activités de travail informel en rénovation et petits travaux de bâtiment, qui « tournent ». Il vit avec sa compagne qui a un emploi stable, et il insiste pour indiquer qu'il n'a pas de problèmes pour trouver des clients, et pour raconter sa situation avec fierté (« je sais me débrouiller »).

Pour ces deux cas, les activités pratiquées sur le mode informel, et à un niveau d'intensité considéré comme satisfaisant, sont revendiquées comme une insertion alternative à l'emploi et elles épuisent les inscriptions dans le travail observables dans les parcours individuels. Elles apparaissent comme des appuis, stabilisés, de redéfinition du travail et d'emploi. Dans les autres entretiens où le bricolage fait référence, les rapports à ces normes apparaissent bien différents : non seulement ces activités se situent, de fait, aux marges de l'emploi, mais elles traduisent aussi une marginalisation par rapport au travail, tant elles sont fragiles économiquement et incertaines en signification. Dès lors cette configuration révèle moins un nouvel aménagement des rapports à l'emploi et au travail qu'une forme spécifique de marginalisation au regard de l'emploi mais aussi du travail.

Un glissement contingent des marges de l'emploi aux marges du travail

Envisager le travail informel comme travail accessible signifie alors qu'il s'agit du seul travail accessible, ou du travail le moins inaccessible. C'est donc un processus par défaut, par défaut d'alternatives. Ce processus apparaît dans les récits des parcours professionnels, marqués par la perte d'une insertion dans l'emploi, les difficultés à supporter cette éviction, la répétition des échecs de la recherche d'un emploi, et l'installation d'un découragement. La faillite de la boutique de couture et confection de Charline, la fermeture de l'entreprise de nettoyage de Germaine malgré une vaine résistance collective, le licenciement brutal de Philippe de son emploi dans un hôtel de luxe après un conflit avec la hiérarchie, la démission de Nathalie de son poste de secrétaire, vécue comme forcée après un rachat de l'entreprise, toutes ces histoires (et d'autres encore) sont spécifiques. Pourtant elles comptent des points communs dans les manières de faire l'expérience du chômage : la perte d'emploi, qui fait rupture dans un parcours professionnel stabilisé et jugé positivement, est vécue comme un traumatisme et considérée comme une injustice ; les recherches d'emploi, qui sont orientées vers la restauration de la situation brutalement perdue, génèrent de fortes désillusions et deviennent plus difficiles à supporter ; les projections d'avenir dans un

emploi, marquées d'abord par des révisions des attentes et exigences, se brouillent et un sentiment d'exclusion s'installe. La perte d'emploi et l'allongement de la durée de chômage (pour les chômeurs concernés celle-ci est supérieure à 18 mois et souvent à 24) provoquent une révision, souvent progressive, des projections d'avenir et des appréciations du travail accessible, même si elle peut être accélérée par des événements traumatisants (l'échec d'une candidature interprétée comme un signe de disqualification au regard des espoirs suscités par exemple).

Ces chômeurs sont englués dans une expérience du chômage qui apparaît de plus en plus sans issue et leur passé professionnel leur apparaît sans valeur, non valorisable. Les activités informelles représentent alors une ouverture dans un horizon fermé, et une ouverture qui se dégage fortuitement, avec l'appui de personnes des entourages. C'est par un processus diffus que l'emploi formel, conforme au statut antérieur, s'efface de l'horizon et que des activités informelles s'installent dans le présent. Et si celles-ci deviennent centrales dans le travail accessible, elles ne constituent pas une cible faisant l'objet d'investissements en vue de l'atteindre, de la valoriser, de s'y installer. L'orientation, en pratique et en valeurs, vers les activités informelles est plus contingente, c'est-à-dire affaire de circonstances plutôt que de stratégies, et plus incertaine, c'est-à-dire marquée par les hésitations et les doutes. Pour Charline, la couturière, ce sont ses clientes qui continuent de la solliciter et la poussent à maintenir son activité ; pour Philippe, qui se définit comme âgé (il a 53 ans) et en difficulté (il est sans emploi depuis près de deux ans et demi) ce sont des connaissances sollicitées qui lui ont proposé des petits travaux mal, voire pas toujours payés. L'un et l'autre y voient une manière d'améliorer leur situation au plan matériel, mais non des prises pour mieux maîtriser leur avenir. Florence, qui était employée de bureau, a simplement parlé de ses difficultés à d'autres mamans à la sortie de l'école, et « de fil en aiguille » cela l'a conduite à faire du ménage chez des particuliers « sans l'avoir cherché » ; Régine, qui était employée de commerce, a répondu aux difficultés matérielles de sa famille en mettant en place une économie domestique d'autosubsistance, et ce sont des amies qui l'ont incitée à développer son autoproduction dans le but de vendre ses produits (confitures, potages, bocaux divers), et c'est ainsi qu'elle s'est trouvée « entraînée » parce qu'on « devient connu à force ».

Les activités informelles sont donc moins une projection d'avenir que le produit d'un aménagement des perspectives, suscité par les entourages. Le corollaire est qu'elles sont souvent fragiles, peu développées, peu rémunératrices et fort éloignées : si elles sont expérimentées, elles ne dessinent guère de solides alternatives à l'activité professionnelle plus classique et codifiée. Car elles ne diffusent pas au sein de réseaux sociaux diversifiés qui permettraient de valoriser des savoir-faire auprès d'une clientèle étendue et renouvelée, mais restent prises dans des relations limitées. Ainsi Bruno, technicien informatique confronté à une dévalorisation de sa qualification, propose un service de configuration et réparation informatiques dans la petite ville où il réside, mais il constate qu'il est rarement sollicité car il est contraint à la prudence dans la publicité sur ses services, même s'il espère que « ça va décoller par le bouche à oreille ». Pour Germaine, une ancienne femme de

ménage qui s'investit dans la garde de ses petits-enfants, c'est l'espace de l'entraide familial qui apparaît étroit et dont il faut sortir : cette activité gratuite et qui lui « change les idées » lui fait entrevoir la vague possibilité de faire des « dépannages », ce qu'elle a enclenché pour deux familles de son voisinage. La pauvreté des ressources relationnelles peut aussi dériver en relations de dépendance voire de servitude, comme le suggère le cas de Philippe, un réceptionniste d'hôtel qui a cherché à mobiliser ses relations professionnelles pour trouver un emploi et qui en retour a été sollicité pour effectuer des travaux non déclarés, de petit entretien d'entrepôts, qui lui rapportent peu (« c'est la misère ») et sont très contraignants (« faut prendre et puis voilà »).

Ainsi le bricolage est, sauf exception, un aménagement du chômage qui n'est pas prévu ni planifié, et qui ne constitue pas une alternative, professionnelle et économique. Il participe d'une économie de subsistance, à laquelle sont assignés ou conduits des chômeurs qui ont peu de ressources à valoriser dans la recherche d'emploi, parce qu'ils ont des anciennetés de chômage longues, ont été fortement marqués par la brutalité de la perte de leur emploi, ont été confrontés à des difficultés appelant des réponses urgentes. Ces chômeurs sont aux marges de l'emploi, et si cette marginalité les amène, souvent par des voies indirectes et complexes, à développer des activités informelles, celles-ci les situent en raison de leur fragilité, dans une seconde marginalité, aux marges du travail cette fois.

Conclusion

Il est fréquent de noter que le chômage exerce une pression sur le salariat et les parcours professionnels. Ainsi le passage par le chômage est un facteur de mobilité descendante, définie comme un désajustement entre l'emploi recherché et l'emploi trouvé (Lizé, Prokovas, 2007). L'analyse des récits d'expérience de chômeurs éclaire de manière renouvelée les rapports entre chômage et emploi, en apportant des informations sur les aspirations professionnelles pendant la période de chômage. Ces aspirations sont dépendantes du chômage puisque les expériences de la condition de chômeur les transforment. Ces expériences ont des composantes multiples (manières d'interpréter la perte d'emploi, événements jalonnant la recherche d'emploi, échanges et relations noués avec des autrui, conditions matérielles de vie, etc.) et elles alimentent un processus interprétatif complexe qui mêle révisions des projections d'avenir, adaptations à la situation, expérimentations de solutions. Aussi le rapport des chômeurs à l'emploi est central et structurant pour leurs expériences et en même temps il est évolutif et processuel car ce n'est pas l'emploi que les chômeurs rencontrent, mais des formes variées d'emploi, affectées de conditions de désirabilité, de possibilité, d'accessibilité. L'emploi en tant que visée de sortie du chômage, est pris dans un processus sinueux d'interrogations, de doutes, de révisions, de traductions qui le font éclater en multiples catégories représentant des manières variées de travailler, c'est-à-dire d'améliorer revenu et statut. C'est pourquoi le chômage est une matrice de transformation des rapports à l'emploi, à ses statuts et à ses normes, une matrice qui configure ce que nous avons appelé pour désigner une

catégorie élargie par rapport à l'emploi mais aussi investie et expérimentée par les chômeurs, le travail accessible.

L'identification de conceptions contrastées de ce travail accessible (la place, le contrat, le projet, le bricolage) indique la multiplicité des manières dont les chômeurs envisagent leur avenir professionnel. Cette diversité est le signe d'un détachement du chômage par rapport à l'emploi. Ce décolllement diffère de l'éloignement croissant de certains chômeurs à l'égard de l'emploi, lisible dans leurs anciennetés de chômage et dans les processus d'exclusion qui les menacent. Les chômeurs interrogés sont bien présents sur le marché du travail, prétendent travailler. Mais ils conçoivent le travail – le travail accessible pour eux – de différentes manières, qui expriment une variété des rapports aux normes d'emploi et plus largement au travail. Ces rapports sont marqués par des incertitudes et ambiguïtés qui doivent être pris en compte pour comprendre le sens du travail normatif qu'ils constituent. L'enquête montre que les conséquences du chômage ne se limitent pas à ses effets sur les parcours professionnels, mais portent aussi sur les normes d'emploi et les définitions sociales du travail. Celles-ci se dégradent, de manière subreptice et discrète, quand les chômeurs révisent leurs anticipations – et les consolident en les expérimentant – et redéfinissent le travail accessible. C'est là une conséquence majeure des expériences du chômage, qui est plus ou moins accusée en fonction des parcours antérieurs des chômeurs.

L'analyse, centrée sur les figures du projet et du bricolage, a permis de dégager deux composantes transversales de ces processus. La première concerne les échanges noués avec des autrui, potentiellement très variés (proches, relations amicales, professionnels de l'emploi, recruteurs, anciens collègues, etc.) qui ont des actions de soutien, encouragement, disqualification, orientation, balisage vis-à-vis des chômeurs, et dont les interventions peuvent être convergentes, dispersées, contradictoires. La seconde composante est formée d'éléments biographiques de toutes sortes (formations antérieures, expériences professionnelles, activités diverses, événements) qui sont un réservoir, de taille variable, de ressources dormantes pouvant être mobilisées pour donner du sens à l'expérience du chômage et qui sont investis de propriétés, évaluations, jugements, qualités contribuant à configurer les aspirations et anticipations professionnelles. Chacune de ces deux composantes est hétérogène et traversée par des tensions plus ou moins fortes selon les cas. Et elles s'articulent en combinaisons diverses dessinant des mouvements centripètes ou centrifuges et nourrissant des incertitudes ou des renforcements.

Les transformations des rapports à l'emploi et au travail qui marquent les expériences des chômeurs s'organisent donc selon des processus complexes et non linéaires, mais elles débouchent sur la cristallisation de conceptions du travail qui mériteraient d'être mieux prises en compte dans les réflexions contemporaines sur ce que devient l'emploi, vu du chômage. Les déplacements décrits et les révisions du travail accessible qu'ils dessinent ne délivrent pas les chômeurs des incertitudes et précarités liées à la privation d'emploi. Seuls ceux, minoritaires, qui disposent de ressources solides, mobilisables dans leur parcours ou leur entourage, semblent mieux maîtriser

leurs expériences et projections. Les autres apparaissent plus démunis, et ne déclarent pas trouver de conseils et appuis significatifs à leurs yeux auprès des institutions publiques et de leurs professionnels. Cela ouvre un espace d'intervention pour les politiques d'accompagnement des chômeurs, mais on peut se demander, compte tenu des résultats dégagés, si celles-ci devraient soutenir les ajustements auxquels les chômeurs sont largement contraints, ou si à l'inverse elles devraient leur fournir des ressources pour résister à ces contraintes alimentées par la dureté croissante de la condition de chômeur.

Références bibliographiques

- Bakke E.W. (1940), *Citizens without Work: A Study of the Effects of Unemployment upon the Worker's Social Relations and Practices*, New Haven, Yale University Press.
- Bartell M., Bartell R. (1985), « An Integrative Perspective on the Psychological Response of Women and Men to Unemployment », *Journal of Economic Psychology*, n° 6, p. 27-49.
- Barruel F., Thomas S., Darriné S., Mariotte H. (2012), « Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime », *Insee Première*, n° 1388, février.
- Benoit-Guilbot O. (1990). « La recherche d'emploi : stratégies, qualification scolaire ou professionnelle et "qualification sociale" », *Sociologie du Travail*, vol. 32, n° 4, p. 491-506.
- Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Conseil d'orientation de l'emploi (2014a), *L'évolution des formes d'emploi*, rapport, 8 avril.
- Conseil d'orientation de l'emploi (2014b), *L'éloignement durable du marché du travail*, rapport, 1^{er} octobre.
- Daniel C., Tuchsirer C. (1999), *L'État face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Paris, Flammarion.
- Dares (2016), « Les sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en décembre 2015 », *Dares Indicateurs*, n° 34, juin.
- Demazière D. (2006), *Sociologie des chômeurs*, Paris, La Découverte.
- Demazière D. (2014), « Chômage », in Bihl A., Pfefferkorn R. (dir.), *Dictionnaire des inégalités*, Paris, Armand Colin, p. 69-71.
- Demazière D., Foureault F., Lefrançois C., Vendeur A. (2015), *Affronter le chômage. Parcours, expériences, significations*, rapport pour Pôle emploi et Solidarités nouvelles face au chômage, avril.
- Domens J., Pignier J. (2012), « Auto-entrepreneurs. Au bout de trois ans, 90 % dégagent un revenu inférieur au Smic au titre de leur activité non salariée », *Insee Première*, n° 1414, septembre.
- Ezzy D. (2001), *Narrating Unemployment*, Aldeshot, Ashgate.
- Fourcade B. (1992), « L'évolution des situations particulières d'emploi de 1945 à 1990 », *Travail et Emploi*, n° 52, p. 4-19.
- Gallie D., Vogler C. (1994), « Unemployment and Attitudes to Work », in Gallie D., Marsh C., Vogler C. (eds.), *Social Change and the Experience of Unemployment*, Oxford, Oxford University Press, p. 115-153.
- Gautié J. (2002), « De l'invention du chômage à sa déconstruction, Genèses », n° 46, p. 60-76.
- IRES (2005), *Les mutations de l'emploi en France*, Paris, La Découverte.
- Ledrut R. (1966), *Sociologie du chômage*, Paris, Puf.
- Lefresne F. (2005), « Les politiques d'emploi et la transformation des normes : une comparaison européenne », *Sociologie du travail*, vol. 47, n° 3, p. 405-420.
- Lizé L., Prokovas N. (2007), « Le déclassement à la sortie du chômage », *Documents de travail du Centre d'économie de la Sorbonne*, 2007-44.
- Marchand O., Thélot C. (1997), *Le travail en France. 1880-2000*, Paris, Nathan.
- Salais R., Baverez N., Reynaud B. (1986), *L'invention du chômage*, Paris, Puf.
- Schnapper D. (1981), *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard.
- Stevens H. (2012), « Le régime de l'auto-entrepreneur, une alternative désirable au salariat ? », *Savoir/Agir*, vol. 21, n° 3, p. 21-28.
- Thompson E.P. (1988), *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Éditions du Seuil (édition originale, 1963).

Tuchszirer C. (2008), « France : un dispositif indemnitaire devenu insensible aux évolutions du marché du travail », n° spécial, « Indemnisation du chômage : débat sur les réformes », *Chronique internationale de l'IRE*, n° 115, novembre, p. 100-111.

Willmann C. (1998), *L'identité juridique du chômeur*, Paris, LGDJ.

Annexe. Caractéristiques de l'échantillon des 57 chômeurs interrogés

Variables	Numéros des entretiens
Sexe	
Hommes (n=28)	1, 4, 7, 9, 10, 15, 16, 17, 19, 24, 25, 27, 28, 30, 31, 32, 35, 38, 40, 41, 42, 43, 45, 49, 52, 54, 55, 57
Femmes (n=29)	2, 3, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 18, 20, 21, 22, 23, 26, 29, 33, 34, 36, 37, 39, 44, 46, 47, 48, 50, 51, 53, 56
Âge	
Moins de 30 ans (n=11)	1, 4, 7, 8, 24, 26, 32, 35, 42, 45, 50
30 à moins de 40 ans (n=19)	2, 6, 10, 15, 16, 19, 28, 33, 34, 36, 37, 40, 41, 47, 48, 53, 55, 56, 57
40 à moins de 50 ans (n=18)	5, 9, 11, 12, 14, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 27, 30, 31, 38, 44, 46, 54
50 ans et plus (n=9)	3, 13, 17, 29, 39, 43, 49, 51, 52
Durée de chômage	
6 mois et moins (n=2)	7, 46
7 à moins de 12 mois (n=13)	5, 9, 13, 18, 21, 23, 26, 30, 33, 35, 42, 56, 37
12 à moins de 18 mois (n=23)	2, 3, 4, 8, 11, 16, 17, 19, 22, 24, 25, 29, 31, 34, 36, 38, 39, 41, 50, 53, 54, 55, 57
18 à moins de 24 mois (n=14)	1, 6, 10, 12, 15, 20, 27, 28, 32, 40, 44, 47, 48, 51
24 mois et plus (n=5)	14, 43, 45, 49, 52
Niveau de formation (yc FPC)	
Aucun diplôme (n=14)	7, 16, 21, 30, 33, 34, 38, 42, 43, 44, 48, 49, 53, 55
CAP, BEP (n=11)	3, 15, 17, 20, 23, 26, 28, 32, 41, 47, 50
Baccalauréat (n=15)	1, 4, 6, 9, 10, 11, 14, 18, 19, 22, 24, 36, 37, 45, 52
Bac + 2 (n=8)	5, 25, 29, 35, 40, 46, 51, 57
Bac + 3 et plus (n=9)	2, 8, 12, 13, 27, 31, 39, 54, 56
Situation familiale	
Vivant seul (n=20)	1, 3, 7, 8, 10, 11, 13, 15, 16, 19, 24, 27, 28, 29, 32, 42, 45, 49, 50, 56
Seul avec enfants (n=10)	2, 5, 17, 20, 21, 23, 31, 39, 46, 53
En couple sans enfants (n=9)	4, 9, 26, 35, 40, 41, 43, 52, 57
En couple avec enfants à charge (n=18)	6, 12, 14, 18, 22, 25, 30, 33, 34, 36, 37, 38, 44, 47, 48, 51, 54, 55
Emploi antérieur au chômage	

Cadre supérieur (n=6)	11, 12, 27, 31, 39, 52
Profession intermédiaire (n=9)	1, 5, 18, 21, 25, 30, 54, 57, 51
Employé (n=21)	2, 6, 8, 9, 10, 13, 17, 20 22, 23, 26, 29, 33, 34, 36, 37, 44, 45, 47, 48, 49
Ouvrier (n=20)	4, 7, 14, 15, 16, 19, 24, 28, 32, 35, 38, 40, 41, 42, 43, 46, 50, 53, 55, 56
Indépendant (n=1)	3

Toutes les informations figurant dans ce tableau ont été extraites des entretiens réalisés.